PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET n° 85/869 du 03/07/85
Portant nomination de Monsieur POUABOU Jean Joseph en qualité de Contrôleur d'Etat auprès de la Minoterie d'Aliments de Bétail, l'Huilerie de Nkayi et l'Usine de broyage de calcaire

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret 82/879 du 24 Septembre 1982 portant réorganisation du Ministère des Finances ;

Vu le décret n° 76/343 du 17 Septembre 1976 fixant les modalités d'exercice des fonctions de Contrôleur d'Etat ;

Vu le décret n° 80/278 du 5 Juillet 1980 portant modification du décret n° 76/343 susvisé ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

.../...

Article 1er. Monsieur POUABOU Jean Joseph, Attaché des SAF., est nommé, Contrôleur d'Etat auprès de la Ministerie d'Aliments de Bétail, l'Huilerie de N'kayi et l'Usine de broyage de calcaire.

Article 2. L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret nº 82/595 susvisé.

Article 3. Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4. Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'interessé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 3 JUILLET 1985

Par le Président du Comité Central du parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Premier Ministre

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard Combo MATSIONA.-